Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200225-CP_20200225_024-DE

Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE EUSKAL HIRIGUNE Elkargoa

Publié le 03/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 25 FEVRIER 2020

OJ N° 024 - Agriculture, agroalimentaire et pêche.
Aide à l'immobilier d'entreprises. Attribution d'une subvention à la SASU Duguine située à Ainhice-Mongelos.

Date de la convocation : 19 février 2020
Nombre de conseillers en exercice : 69
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :
ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder, BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°84), BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BORDES Alexandre, BOSCQ Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre (excepté OJ N°1), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DESTIZON Patrick, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie (excepté OJ N°1), ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René (jusqu'à l'OJ N°54), EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño, GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre (jusqu'à l'OJ N°60), HAYE Ghislaine, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude (jusqu'à l'OJ N°21), IRIART Jean-Pierre, KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain (OJ N°8, OJ N°9 et OJ N°18 à OJ N°90), LAMERENS Jean-Michel, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, OLÇOMENDY Daniel, POULOU Guy (excepté OJ N°1, OJ N°10 et OJ N°11), SAINT ESTEVEN Marc, THEBAUD Marie-Ange, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°36).

ABSENTS OU EXCUSES :
BERTHET André, BLEUZE Anthony, CACHENAUT Bernard, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick, DE CORAL Odile, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, DEVEZE Christian, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, JOCOU Pascal, IRIGOYEN Jean-François, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LASSERRE-DAVID Florence, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude, SOROSTE Michel, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

PROCURATIONS :
CARRERE Bruno à CLAVERIE Peio, ETCHEGARAY Jean-René à ECENARRO Kotte (à compter de l'OJ N°55), SOROSTE Michel à UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°36), VEUNAC Michel à HAYE Ghislaine.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN

Modalités de vote : Vote à main levée

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200225-CP_20200225_024-DE

OJ N° 024 - Agriculture, agroalimentaire et pêche.
Aide à l'immobilier d'entreprises. Attribution d'une subvention à la SASU Duguine située à Ainhice-Mongelos.

Rapporteur : Monsieur Michel ETCHEBEST

Mes chers collègues,

La Communauté d'Agglomération Pays Basque soutient le développement des entreprises, notamment au travers d'une aide à l'immobilier d'entreprises, dont le règlement a été adopté en Conseil communautaire du 3 novembre 2018, puis amendé en Conseil communautaire du 22 février 2020.
Les trois volets concernés sont : la transformation agroalimentaire et l'économie productive (production et service à la production), sur l'ensemble du territoire Pays Basque et l'hébergement de tourisme en Pays Basque intérieur.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération se propose de soutenir le projet de la SAS Duguine, située à Ainhice-Mongelos, au titre du soutien au service à la production agricole.

L'entreprise
L'entreprise Duguine a été créée, en 2003, comme une entreprise de travaux agricoles où Monsieur Eric Duguine a d'abord exercé seul. Elle n'a cessé de se développer ces dernières années, avec notamment le rachat, en 2013, d'une entreprise dans les Landes lui permettant d'avoir un relais sur ce territoire de grandes cultures céréalières. L'entreprise, aujourd'hui transformée en SAS, compte dix personnes ainsi que plusieurs saisonniers recrutés en cours d'année.
L'entreprise Duguine est spécialisée dans la réalisation de travaux agricoles. Elle assure aussi des travaux ruraux, exerce dans le transport et le négoce de fourrage ainsi que dans les travaux publics sur les territoires des Pyrénées-Atlantiques et des Landes. Ses clients sont donc des agriculteurs, en majorité, mais aussi des collectivités et des particuliers.
Ces activités de service à la production agricole sont les activités d'épandage (compost et effluents), de préparation du sol, de semis, de fenaison, de pressage, de battage et moisson, de fauchage et d'entretien des bordures de parcelles.
L'entreprise assure aussi la production et le négoce de fourrages : achat et vente de foin, luzerne et paille avec livraison régionale. Il s'agit d'une production réalisée en collaboration avec des collègues navarrais ; la production de céréales et de paille est assurée sur des terres agricoles au Pays Basque Sud. Outre l'échange permanent des compétences, matériels et savoir-faire, la collaboration transfrontalière se concrétise par la commercialisation de la céréale en Espagne et l'approvisionnement en paille pour les agriculteurs côté français. En contrepartie, l'entreprise produit du maïs (de la semence à la récolte) dans les plaines landaises pour leur commercialisation en Espagne, ainsi que les cannes de maïs en ensilage.
Cette complémentarité transfrontalière permet un meilleur approvisionnement et une autonomie des agriculteurs et éleveurs locaux, en cette terre d'élevage et de surfaces herbagères, ainsi qu'une meilleure rentabilisation et optimisation des savoir-faire et des matériels, souvent coûteux et dont l'utilisation est très saisonnière.
Au cours de l'exercice précédent, la SAS Duguine a réalisé un chiffre d'affaires de 1 260 700 €, dont 77 % par les travaux agricoles et l'activité paille et fourrage.

Le projet
Le projet consiste à construire un nouveau bâtiment pour y abriter le matériel agricole, assurer son entretien, ainsi que des bureaux et y installer le siège de l'entreprise dans de bonnes conditions.
En effet, la SAS est aujourd'hui locataire d'un bâtiment agricole au centre du bourg d'Ainhice. Les locaux sont ainsi trop petits et peu adaptés à la croissance de l'entreprise. Les accès sont exigus et inadaptés aux dimensions des engins. De plus, les locaux administratifs de la société se trouvent dans la maison d'habitation du gérant, où les conditions ne sont familialement pas acceptables.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200225-CP_20200225_024-DE

Il s'agit donc de construire un bâtiment adapté, à quelques hectomètres du bourg et de l'ancien site, avec des accès sécurisés, où toutes les activités seront rassemblées en un lieu unique et exercées dans des conditions acceptables pour les salariés.

Le montage du projet se présente comme suit : Monsieur Duguine a créé une société civile pour acheter le terrain et construire le bâtiment. Il a, en effet, pour projet, à long terme, de transmettre son entreprise à ses salariés, séparant ainsi son patrimoine personnel et familial de la société qui pourrait ainsi continuer son activité sur ce site.
Cette société civile, la holding Bi Haurrekin, détenue à 98% par son gérant Monsieur Duguine, détient intégralement le capital social de la SAS Duguine, dont il est le Président.

C'est bien la SAS qui investit dans les aménagements du bâtiment et des matériels et qui fait ainsi l'objet du soutien communautaire et départemental.

Le plan de financement (HT)

Dépenses éligibles en €		Ressources en €	
Immobilier d'entreprise	200 268,66 €	Communauté d'Agglomération (10%)	23 030,90 €
Aménagements extérieurs	30 040,29 €	Département 64 (10%)	23 030,90 €
		Autofinancement	184 247,15 €
TOTAL	230 308,95 €	TOTAL	230 308,95 €

Vu le règlement d'intervention en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises adopté par le Conseil communautaire le 3 novembre 2018, amendé en Conseil communautaire du 22 février 2020 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Toutes décisions relatives aux actes relevant de l'attribution des aides économiques de développement tel que prévu par les textes (aides à l'immobilier d'entreprises, aides à l'investissement, aides à l'innovation, avances remboursables...) » ;

Le Conseil permanent est invité à :

- attribuer, au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprises, au profit de la SAS Duguine, une subvention de 23 030,90 € ;
- approuver les termes de la convention correspondante ci-annexée, et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer, ainsi que tout document afférent à cette opération.

Cette aide est engagée sur l'Autorisation de Programme ouverte en 2020 au titre des aides à l'immobilier d'entreprises.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Damien DUHAMEL.